

**Loi Energie Climat**

# **Abeille Asset Management**

---

Juin 2022

## Table des matières

Introduction.....	3
I – DEMARCHE GENERALE ET GOUVERNANCE .....	5
1.1 Démarche générale .....	5
1.2 Intégration de l’ESG dans la gouvernance.....	7
1.2.1 Structure de gouvernance d’Abeille Asset Management .....	7
1.2.2 Connaissances, compétences et expérience des organes de gouvernance en matière de prise de décision relatives à l’intégration des critères ESG dans la politique et stratégie d’investissement.....	8
1.2.3 Impact sur les politiques de rémunération .....	9
1.3 Moyen pour viser une ambition collective.....	9
1.3.1 Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG .....	9
1.3.2 Mobiliser les collaborateurs pour viser une ambition collective .....	10
II – STRATEGIE D’INVESTISSEMENT, ALIGNEMENT ET CONTRIBUTION : IMPACT DE NOS INVESTISSEMENTS SUR LES ENJEUX DE DURABILITE .....	11
2.1 Intégrer les enjeux du développement durable dans les processus d’investissement.....	11
2.1.1 Climat : désinvestir et exclure .....	12
2.1.2 Méthodologie de notation ESG .....	13
2.2 Déploiement de nos stratégies d’alignement sur les enjeux de durabilité.....	15
2.2.1 Investisseur responsable .....	15
2.2.2 S’aligner sur les objectifs de l’Accord de Paris .....	18
2.2.3 Renforcer notre compréhension des enjeux de biodiversité.....	21
2.3 Apporter une additionnalité par l’engagement actionnarial .....	25
2.3.1 Le vote aux assemblées générales .....	25
2.3.2 L’engagement individuel et collectif .....	26
III – GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITES LIEES AUX FACTEURS ESG.....	32
IV – LOI RIXAIN – EGALITE FEMMES / HOMMES PARMIS LES EQUIPES, ORGANES ET RESPONSABLES CHARGES DE PRENDRE DES DECISIONS D’INVESTISSEMENT .....	34

## Introduction

À la suite de la [cession d'Aviva France](#), en septembre 2021, Abeille Asset Management, anciennement Aviva Investors France (AIF), est devenue membre d'Aéma Groupe. Ainsi Abeille Asset Management est désormais séparé du groupe Aviva Plc et de sa filiale Aviva Investors Global Services Limited (AIGSL) basés à Londres. A ce titre, et dans une logique de fonctionnement de groupe, AIF coordonnait ses actions et initiatives « ESG », et notamment ses engagements climatiques, avec AIGSL. Depuis cette cession, certains services portant sur les activités liées à l'ESG sont toujours fournis par AIGSL dans le cadre d'un Transitional Service Agreement (TSA), et d'autres ne le sont plus. Ce Transitional Service Agreement est en vigueur jusqu'à fin décembre 2022.

L'adhésion à Aéma Groupe a initié un changement dans les politiques et les ambitions ESG d'Abeille Asset Management.

Ainsi, dans le rapport ci-dessous :

- La politique de vote et d'engagement présentée est celle d'Abeille Asset Management. En 2021, le dispositif de vote et d'engagement était délégué à AIGSL.
- Pour les sujets liés à la biodiversité, nous exposons le projet de politique biodiversité d'Aéma Groupe. Les potentielles actions de mise en place sur ce sujet seront déployées en 2022.
- Pour le reste des sujets, nous décrivons ce qui est réalisé au sein d'Abeille Asset Management.

Abeille Asset Management est un gérant d'actifs possédant une expertise dans tous les grands marchés financiers : actions, obligations, monétaires, actifs réels et fonds immobiliers. Nous avons une parfaite connaissance des besoins des investisseurs de long terme et de la gestion des risques financiers et extra financiers. Abeille Asset Management gère pour le compte de tiers 111 milliards d'euros à fin décembre 2021, répartis comme suit :

### Répartition des encours par classes d'actifs d'Abeille Asset Management à fin 2021



*Répartition des encours gérés par Abeille Asset Management par typologie de clientèle à fin 2021*



Encours par support	en milliards d'euros	en %
■ Mandats	73	66%
■ Fonds ouverts	32	29%
■ Fonds dédiés	6	5%
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>100%</b>

# I – DEMARCHE GENERALE ET GOUVERNANCE

## 1.1 Démarche générale

Pour Abeille Asset Management, l'Investissement Responsable est une gestion de conviction. En intégrant les enjeux de responsabilité autour de la durabilité dans nos processus et produits d'investissement, nous visons à améliorer à la fois notre prise en compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et nos performances d'investissement tout en contribuant à créer des solutions d'investissement plus durables et adaptées aux enjeux environnementaux et sociaux à venir. En tant que gestionnaire d'actifs, notre envergure et notre influence nous aident à conduire le changement nécessaire pour bâtir un avenir dans lequel nos clients pourront prendre leur retraite sereinement et dans un monde en ordre de marche pour faire face aux enjeux ESG actuels et futurs.

La notion de responsabilité est ancrée à tous les niveaux de notre organisation, à commencer par notre culture d'entreprise mais également dans l'esprit de nos employés et au sein de nos processus internes. Notre connaissance des enjeux ESG, des risques associés et de leurs opportunités, nous aide à remplir notre mission d'investisseur actif et engagé et à mieux prendre en compte les attentes de nos clients.

La stratégie d'Abeille Asset Management met l'Investissement Responsable et les enjeux de la finance durable, au cœur de nos préoccupations. Cette stratégie repose particulièrement sur 3 axes :

- Nous intégrons ainsi les principaux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement pour les portefeuilles labellisés ISR ou Article 8 SFDR, en nous appuyant sur des données et des points de vue qui vont au-delà de l'analyse financière. Nos gérants de portefeuilles ont à leur disposition les moyens nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et bénéficient d'une expertise ESG intégrée dans le processus d'investissement pour favoriser une meilleure prise en compte des risques financiers et extra-financiers.
- En tant que gestionnaire d'actifs responsable, nous nous appuyons sur nos initiatives d'engagement, sur notre pratique du vote aux Assemblées Générales via AIGSL et sur nos décisions d'investissement pour contribuer à une transition équitable. Nous investissons et accompagnons, si nécessaire et en accord avec notre politique de vote et d'engagement, les entreprises dans lesquelles nous avons investi sur la durée et veillons à établir avec elles des partenariats pour renforcer leurs engagements autour des enjeux de durabilité. Ainsi, nous dialoguons et votons activement afin de promouvoir la bonne gouvernance et une pratique commerciale durable, pour des investissements de qualité.
- De même, en 2021, grâce à notre appartenance au Groupe Aviva Plc, nous avons soutenu les mesures de politiques publiques et nous avons défendu la mise en place d'une finance durable aux niveaux national, européen et mondial. Nous collaborons et partageons notre savoir-faire avec nos clients, les pouvoirs publics et les autorités de supervision afin de contribuer à façonner un avenir durable pour tous. Nous avons à cœur de réformer les marchés de capitaux et de donner les moyens à nos clients de faire des choix avisés.

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans les investissements, nous avons fait évoluer les principaux produits de notre gamme vers des produits Articles 8, promouvant des caractéristiques environnementales et sociales, représentant un total de 85 milliards d'euros, soit 77% des encours, en 2021. Parmi ces produits article 8, nous avons développé une large gamme de fonds labellisés ISR "Investissement Socialement Responsables" permettant de couvrir l'ensemble des classes d'actifs. Ainsi, en 2021, nous avons 20 fonds labellisés représentant un total de 13 milliards d'euros (avec délégation), soit 12% des encours.



Créé en 2016 par le Ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion du fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information. Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et ESG) du fonds.
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion.
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille.
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue).
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG et droits humains.

En 2021, lorsque nous étions rattachés fonctionnellement à AIGSL, Abeille Asset Management a mis à profit ses années d'expérience de dialogue avec les responsables politiques, les instances décisionnaires et les parties prenantes, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs, pour tenter d'avoir un discours qui porte. Notre objectif est de mettre en évidence les dysfonctionnements de marché auxquels les intervenants ne peuvent pas remédier seuls et qui nécessitent des mesures réglementaires efficaces.

En 2021, via AIGSL, nous étions également partenaires des regroupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart des regroupements auxquels nous participons comprennent un volet climatique fort :

- |                          |                                     |
|--------------------------|-------------------------------------|
| - Pacte mondial de l'ONU | - United Nations Framework          |
| - Caring for Climate     | Convention on Climate Change        |
| - UNEP-FI                | (UNFCC)                             |
| - ClimateWise            | - Climate Neutrality Now Commitment |
| - RE100                  | - Montreal Pledge                   |

- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
- International Corporate Governance Network
- Financial Stability Board
- Taskforce on Climate-related Financial Disclosure
- UK Sustainable Investment and Finance Association
- Corporate Human Rights Benchmark (CHRB)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Climate Action 100%
- Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)
- GRESB
- FAIRR Foundation

Dans le cadre de la fin du TSA entre Abeille Asset Management et AIGSL, nous sommes en cours d'étude pour rejoindre de nouveaux regroupements, ou réintégrer ceux dont nous faisons partie via AIGSL, notamment ceux mentionnés ci-dessous :

- PRI - human rights engagement group : lancés en 2006 par l'ONU, ces principes forment un cadre volontaire grâce auquel tous les investisseurs peuvent intégrer les questions ESG dans leur processus décisionnel et leur démarche actionnariale, et ainsi mieux aligner leurs objectifs à ceux de la société. Les PRI ont récemment décidé de consacrer une partie de leurs efforts sur le respect des droits humains.
- FAIRR initiative
- WDI – Work Disclosure initiative
- WBA – World Benchmark Alliance
- IAHR - Investor Alliance for Human Rights : plateforme d'action collective pour l'investissement responsable ancrée dans le respect des droits fondamentaux des personnes

En 2022, nous participons à la promotion du Carbon Disclosure Project (CDP) et nous nous engageons aux côtés des entreprises et des organisations internationales pour trouver un consensus sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique, à la fois pour les entreprises et les autorités publiques, mais également pour les autres parties prenantes.

Abeille Asset Management est également membre de l'Eurosif, réseau européen ayant pour vocation de promouvoir l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la gestion financière, principalement à travers du lobbying auprès des institutions européennes, la publication de rapports de recherche et l'organisation d'événements pour sensibiliser les investisseurs aux enjeux ESG.

Nous sommes signataires de la Climate Bond Initiative (CBI).

## 1.2 Intégration de l'ESG dans la gouvernance

### 1.2.1 Structure de gouvernance d'Abeille Asset Management

Le Directoire d'Abeille Asset Management définit la stratégie de la société de gestion et plus particulièrement la stratégie ESG. De nombreuses équipes telles que l'équipe de risques, les équipes de gestion, ou encore l'équipe ESG, collaborent afin d'identifier, gérer et réduire les risques ESG et climatiques.

Afin de garantir une intégration des sujets ESG à tous les niveaux, Abeille Asset Management a instauré un système de gouvernance ESG doté de contrôles efficaces et robustes, proportionné à la nature et complexité de ses opérations. Ce système permet en particulier d'intégrer les risques et les

opportunités liés à l'ESG dans les processus décisionnels et les métiers. Tous les sujets ESG structurels sont discutés par les membres du Directoire qui valident leur mise en place opérationnelle.

Jusqu'en septembre 2021, dans le cadre de notre rattachement fonctionnel à AIGSL, un Comité Climat, animé par l'expert climatologue et la responsable ESG et Climat d'Abeille Asset Management, se réunissait chaque mois pour s'assurer de la bonne gouvernance du processus d'analyse. Le rôle du Comité est d'assurer la direction stratégique, de piloter la performance extra-financière, et de suivre les actifs gérés sous la thématique « Climat ». Ce Comité réunit des analystes experts des questions climatiques et les gérants dédiés à la thématique pour toutes les classes d'actifs (liquides et illiquides). Il se réunit tous les mois afin de discuter des entreprises identifiées dans l'univers d'investissement climatique, de partager les dernières recherches sur le sujet et d'analyser les métriques extra-financières des fonds gérés.

En 2021+, un Comité ESG mensuel pour les actifs liquides permet aux équipes de gestion, risques, etc. d'être informées des avancées et impacts ESG au sein d'Abeille Asset Management qu'ils soient d'ordre opérationnels ou réglementaires. Le Comité ESG est aussi un forum de discussions privilégié sur les enjeux ESG, notamment avec les équipes de gestion.

Par ailleurs, un Comité ESG trimestriel pour les actifs illiquides a pour objectif d'encourager la prise en compte des considérations ESG dans les portefeuilles immobiliers, d'assurer le suivi des différents projets relatifs à l'ESG immobilier en cours au sein d'Abeille Asset Management et d'assurer un suivi opérationnel de la poche immobilière des fonds immobilier labellisés ISR. Ce Comité définit et valide également la stratégie d'intégration ESG dans la gestion immobilière.

De plus, la mise en œuvre opérationnelle des enjeux ESG liés aux mandats d'Abeille Assurances est coordonnée au sein du Comité ESG-Climat, qui réunit les représentants des équipes de gestion d'Abeille Asset Management et des directions d'Abeille Assurances (Investissements, RSE et Risque), et se réunit sur une fréquence trimestrielle.

### 1.2.2 Connaissances, compétences et expérience des organes de gouvernance en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et stratégie d'investissement

Depuis leur présence au sein des différents Comités liés à l'ESG, les membres du Directoire, l'organe de direction en place au sein d'Abeille Asset Management, se sont imprégnés des enjeux ESG.

Ils prennent part également à des réunions avec l'équipe ESG sur les thématiques de la finance durable. Afin de pouvoir y participer dans les meilleures conditions, ces derniers, au même titre que l'ensemble des collaborateurs d'Abeille Asset Management, ont suivi des formations dédiées sous le format de Webinaire. Pour plus de détail, voir la partie « 1.3.2 Mobiliser les collaborateurs pour viser une ambition collective ».

### 1.2.3 Impact sur les politiques de rémunération

La politique de rémunération d'Abeille Asset Management prévoit les modalités d'appréciation des contributions de chaque collaborateur aux succès de l'entreprise et la répartition individuelle de l'enveloppe de rémunération variable.

Les allocations individuelles des rémunérations variables sont fondées sur les résultats d'une évaluation individuelle (à minima annuelle), formalisée, qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et la contribution individuelle des collaborateurs à plusieurs critères, y compris :

- atteinte des objectifs individuels fixés par Abeille Asset Management en termes de respect des critères ESG et, pour les personnes concernées,
- atteinte le cas échéant des objectifs individuels liés à la prise en compte effective des risques de durabilité dans le process d'investissement ou de conseil en investissement ;

Nous disposons, dans le cadre de notre gouvernance, d'un Comité des Rémunérations et des Nominations, émanation du Conseil de Surveillance de la société, dont les membres n'exercent aucune fonction – exécutive ou non - au sein d'Abeille Asset Management et dont la composition et les règles de fonctionnement sont fixés par les Terms of Reference (termes de référence) dudit Comité tels que validés par le Conseil de Surveillance.

10 indicateurs de performance liés à l'ESG ont été définis en 2021 et ont été intégrés dans la politique de rémunération applicable en 2022 concernant les thématiques suivantes : la formation ESG des collaborateurs, l'intégration de l'ESG dans les processus d'investissement, la bonne mise en œuvre des processus liés à l'ESG et l'offre ESG.

Tous les collaborateurs doivent à minima suivre une formation liée à l'ESG. Les gérants de portefeuilles, l'équipe ESG, les membres du directoire et les équipes produits sont concernés par les autres thématiques mentionnées ci-dessus.

## 1.3 Moyen pour viser une ambition collective

### 1.3.1 Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG

En 2021, afin de déployer la stratégie ESG, les équipes d'Investissement Responsable étaient réparties au sein d'Abeille Asset Management comme suit :

- Une responsable ESG et deux analystes ESG, rattachés au Directeur de la Gestion des mandats, des Solutions et de l'ESG, en charge de décliner la politique ESG et d'accompagner les gérants d'actifs liquides dans l'intégration des critères ESG dans leur gestion au quotidien.
- Un analyste ESG, rattaché au Directeur de la Gestion des mandats, des Solutions et de l'ESG, en charge de décliner la politique ESG sur le périmètre des actifs illiquides.
- Une collaboratrice rattachée à la Transformation, en charge des problématiques transverses liées à l'ESG.

Aujourd'hui encore, ces équipes sont un centre d'expertise pour Abeille Asset Management sur toutes les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

De même, comme mentionné dans la partie « 1.2.1 Structure de gouvernance d'Abeille Asset Management », nous avons mis en place 2 Comités ESG qui se réunissent :

- Une fois par mois pour les actifs liquides, ce Comité étant présidé par le Directeur de la Gestion des mandats, des Solutions et de l'ESG.
- Une fois par trimestre pour les actifs illiquides, ce Comité étant présidé par le Directeur Général et Responsable des Actifs Réels

A cette occasion, sont passées en revue les notes ESG des portefeuilles ISR ainsi que celles des valeurs/émetteurs ayant une note en phase de détérioration. Ceci permet aux gérants de suivre l'évolution des notes des émetteurs et de mieux piloter leurs décisions d'investissements/désinvestissements.

Ce Comité est également l'instance qui permet de suivre les avancements de notre entité par rapport aux objectifs et priorités définis en termes d'Investissement Responsable.

### 1.3.2 Mobiliser les collaborateurs pour viser une ambition collective

#### **Formations :**

Les équipes d'Abeille Asset Management ont agi à différents niveaux en 2021 pour renforcer les capacités internes afin de déployer la stratégie ESG, notamment en dispensant des formations sur la finance durable aux collaborateurs.

Nos équipes RH et ESG ont organisé une formation d'une demi-journée sur la finance durable délivrée par l'organisme certifié Novethic. Cette formation, obligatoire pour tout le personnel et intitulée « Finance Durable : la nouvelle donne », a permis aux collaborateurs de partager les notions clés, le vocabulaire consacré et les pratiques dominantes de la finance durable, connaître le cadre politique et les évolutions réglementaires européennes ainsi que comprendre les enjeux et les défis du secteur financier sur le sujet de la durabilité.

Pour les collaborateurs dont les fonctions nécessitent une compréhension accrue des sujets ESG (plus de 50% des effectifs), cette formation a été complétée par un « serious game » également organisé en collaboration avec Novethic. A travers un jeu de rôle ludique, nos collaborateurs sont mis en situation et doivent répondre à certains défis qui leurs permettent d'acquérir les bons réflexes dans la gestion des sujets ESG. En parallèle, Abeille Asset Management a pris en charge le coût de la formation et de l'inscription à l'examen du CFA ESG. Sur l'année, 20 collaborateurs se sont inscrits à l'examen, et 12 ont déjà obtenu la certification à fin 2021. Enfin, l'équipe ESG publie une Newsletter digitale interne pour informer l'ensemble des salariés de l'activité de l'équipe mais également des grandes évolutions et tendances ESG.

#### **Nombre de personnes formées à l'ESG :**

- 150 collaborateurs, tous départements confondus (dont 90 participants à un Serious Game)
- 20 collaborateurs ayant déjà obtenu ou en cours d'obtention du CFA ESG

#### **Nombre d'heures totales de formations ESG dispensées :**

- 384 heures de formation

Pour 2022, un plan de formation avec une certification finance durable a été validé. Les équipes commerciales seront les premières à bénéficier de cette formation.

### **Données ESG :**

En termes de données ESG, nous nous appuyons sur MSCI, notre fournisseur principal de données ESG et Climat, qui offre une bonne couverture des émetteurs et une granularité d'informations satisfaisante pour les critères ESG, selon nous.

Les autres fournisseurs de données auxquels nous avons recours sont cités ci-dessous. Un détail non exhaustif est également fourni indiquant le besoin d'utilisation pour les différentes équipes utilisatrices.

- ISS SDG Solutions Assessment pour l'analyse et le suivi des Objectifs Développement Durable (ODD)
- ISS Proxy Voting pour l'analyse et le suivi des votes
- CBI pour l'analyse et le suivi des Green Bonds
- CDP pour l'analyse et le suivi Climat

Les frais directs dédiés à l'ESG se sont ainsi élevés à 878k€ pour l'année 2021, avec le détail ci-dessous :

- Bases de données ESG : 140 k euros
- Cotisations (Label ISR et Forum pour l'Investissement Responsable) : 63 k euros
- Prestataires externes : 675 k euros

En 2022, nous avons également souscrit à Carbon4Finance pour les données biodiversité, et à Clarity AI Premium notamment pour les données liées à la réglementation SFDR et à la Taxonomie.

## II – STRATEGIE D'INVESTISSEMENT, ALIGNEMENT ET CONTRIBUTION : IMPACT DE NOS INVESTISSEMENTS SUR LES ENJEUX DE DURABILITE

### 2.1 Intégrer les enjeux du développement durable dans les processus d'investissement

#### *Fonds ouverts :*

Nous appliquons des politiques d'exclusions sur les armes controversées et cannabis d'AIGSL, avec qui nous avons un rattachement fonctionnel. Depuis notre séparation en septembre 2021, nous sommes en cours de rédaction et de validation de nouvelles politiques d'exclusions que nous appliquerons à nos fonds ouverts. Ces nouvelles politiques seront en cours d'implémentation depuis 2022 et concernent les thèmes suivants : armes controversées, cannabis, charbon, tabac, les controverses sévères et les violations du Pacte Mondial des Nations Unies.

#### *Principal Mandant, Abeille Assurances :*

En 2021, nous avons coconstruit avec notre principal mandant Abeille Assurances une démarche « long terme » et avec une forte conviction de l'importance de la prise en compte des facteurs ESG dans la lutte contre le changement climatique, et particulièrement l'objectif de neutralité carbone à 2050. En vue de l'atteinte de cet objectif, nous nous appuyons sur une multitude d'approches ESG : exclusions normatives (armes controversées, cannabis), exclusions sectorielles (charbon et tabac), exclusions

relatives au Pacte mondial des Nations Unies, intégration ESG et réduction intensité carbone, investissements 'verts' et engagement (votes en AG, dialogue, initiatives collectives...). Cette démarche est ainsi appliquée depuis juin 2021 et est toujours d'actualité en 2022.

### 2.1.1 Climat : désinvestir et exclure

Au sein d'Abeille Asset Management, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone.

#### *Fonds ouverts - politiques d'exclusions charbon :*

En 2022, une politique charbon sera déployée sur nos fonds ouverts. Cette politique d'exclusion charbon interdira les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises :

- qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines) ;
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique ;
- qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique ;
- dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20% ;
- dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes ;
- dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW.

Abeille Asset Management souhaite ainsi s'engager vers l'arrêt total du financement du charbon sur toutes les classes d'actifs d'ici à 2030. Cette politique est accompagnée d'une politique d'engagement active qui consiste à inciter les entreprises déjà présentes en portefeuilles, ne répondant pas aux critères d'exclusion ainsi identifiées, à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

En 2022, Abeille Asset Management travaille conjointement avec Aéma Groupe et ses autres filiales afin d'étudier les paramètres de sa politique d'exclusion et d'engagement auprès des entreprises du secteur Pétrole et Gaz.

#### *Principal Mandant, Abeille Assurances – politique d'exclusion charbon :*

En 2021, dans le cadre de la démarche ESG, coconstruite avec Abeille Assurances, nous appliquons les exclusions sectorielles précédemment mentionnées. Concernant le climat, dans le cadre de l'adhésion d'Abeille Assurances à la Powering Past Coal Alliance, nous les accompagnons dans leur engagement pour la sortie de l'ensemble des positions liées au charbon thermique d'ici 2030 au plus tard.

- Les entreprises développant de nouveaux projets d'extraction de charbon
- Les entreprises prévoyant une augmentation substantielle de leur volume annuel de production de charbon,
- Les entreprises dont 20% des revenus proviennent de production/exploitation de mines de charbon, ou de production d'électricité à partir du charbon pour les énergéticiens,
- Les entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 millions de tonnes,
- Les entreprises dont la capacité de production de charbon dépasse 5 000 MW.

Grâce à notre collaboration avec Abeilles Assurances, nous avons réduit de 9% l'exposition de leurs mandats aux entreprises ayant recours au charbon thermique en 2021.

## 2.1.2 Méthodologie de notation ESG

### *Méthodologie de notation des sociétés :*

En termes de données ESG, nous nous appuyons sur MSCI, notre fournisseur principal de données ESG et Climat, qui offre une bonne couverture des émetteurs et une granularité d'informations satisfaisante pour les critères ESG selon nous.

MSCI note les entreprises sur une échelle de 0 à 10 par rapport aux normes de leur secteur et aux performances de leurs pairs. Pour arriver à cette note finale, les moyennes pondérées des scores des principaux indicateurs sont agrégées et les scores des entreprises sont normalisées par secteur.

Par ailleurs, MSCI note les controverses en fonction de leur sévérité entre 0 (controverse la plus sévère) et 10 (controverse la moins sévère). MSCI surveille les entreprises de manière systématique et continue, intégrant un suivi quotidien des controverses et des événements de gouvernance. Les nouvelles informations sont reflétées dans les rapports hebdomadaires et les changements importants apportés aux scores déclenchent la revue et la réévaluation par les analystes. Les entreprises sont revues de manière approfondie au moins une fois par an.

MSCI a mis en place des processus formels de réévaluation des entreprises qui incluent des contrôles automatisés, sur la qualité des données et des notations.

Au sein d'Abeille Asset Management, un Comité ESG garantit l'application des critères de sélection ESG et la cohérence des décisions d'investissement aux principes de l'Investissement Responsable. Le score controverse est suivi à travers les règles implémentées dans l'outil front.

Notamment, les scores ESG de MSCI sont utilisés dans nos portefeuilles labellisés ISR, ils nous permettent de respecter les critères ESG chiffrés définis par le Label ISR.

### *Méthodologie interne de recherche ESG :*

En 2021, de par notre rattachement fonctionnel avec AIGSL, en complément des scores MSCI et en cas de besoin, les gérants d'Abeille Asset Management ont pu s'appuyer sur l'analyse qualitative de nos analystes ESG. Lors du processus de revue des émetteurs, ces derniers ont intégré à la fois les aspects

liés au



développement durable et les risques climatiques. Ce processus a permis alors d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités.

### Sources d'information utilisées pour la recherche ESG d'Aviva Investors

#### *Methodologie d'analyse des souverains :*

S'agissant des obligations souveraines, l'analyse développée par AIGSL pour évaluer les obligations souveraines est basée sur un processus à la fois quantitatif et qualitatif. Le modèle « ESG Pays » attribue une note ESG composite à 140 émetteurs de dette souveraine et quasi souveraine et constitue un élément clé du processus d'analyse ESG. Les scores varient entre 0 et 10 (10 représentant la meilleure performance), et s'appuient sur 11 indicateurs clés. Ces indicateurs sont calculés à partir de plus de 400 données individuelles. Les notes quantitatives des titres souverains fournissent aux gérants de portefeuille une indication concrète qu'ils intègrent dans leur analyse des valorisations. En complément des scores quantitatifs des pays, les analystes ESG ont commencé en 2019 à formuler des opinions qualitatives sur les progrès réalisés par les principaux émetteurs souverains.

#### *Methodologie de notation des actifs immobiliers :*

Abeille Asset Management délègue la gestion des actifs immobiliers à Abeille Real Estates Investments Management (REIM), membre d'Abeille Assurances en 2021. Cela est toujours le cas dans le cadre de notre intégration à Aéma Groupe.

Le secteur immobilier est au cœur de multiples enjeux : lutte contre le changement climatique, santé et confort des occupants, accessibilité, etc.

L'effort sur ce secteur porte en priorité sur le stock de bâtiments existants, qui représentera la grande majorité du parc européen en 2050. C'est pourquoi en tant qu'investisseur immobilier responsable, Abeille Asset Management investi à la fois dans :

- Des actifs modernes aux meilleurs standards ESG ;
- Et des actifs moins récents et sur lesquels nous mettons en œuvre une amélioration ESG au cours de leur détention. Nous analysons ainsi dès l'acquisition la performance ESG des actifs, selon une méthodologie interne, et nous intégrons les éventuelles actions d'amélioration dans les business plans.

Une fois entrés en gestion, Abeille REIM active tous les leviers possibles pour améliorer la performance ESG des immeubles, au niveau :

- Intrinsèque (ex : travaux d'isolation des toitures, relamping luminaires en LED, etc.) ;
- Exploitation (ex : régulation horaire du chauffage, détection de présence éclairage, etc.) ;
- Usage (ex : sensibilisation des occupants, guide écocestes, etc.).

Les propriétaires ne peuvent pas influencer seuls sur l'amélioration ESG des actifs. Abeille REIM travaille ainsi en relation étroite avec les parties prenantes sur chaque immeuble : locataires, exploitants et prestataires de travaux. Voici quelques exemples d'actions systématiquement mises en œuvre :

- Tous les développements et redéveloppements d'immeubles ont une certification environnementale HQE, BREEAM ou équivalent ;
- Tous les plans pluriannuels travaux intègrent des « green CAPEX », représentant des budgets travaux en exploitation qui améliorent la performance ESG ;
- Tous les baux tertiaires (bureaux, commerces, ...) font l'objet d'une annexe environnementale obligeant bailleur et preneur à échanger des informations ESG et travailler ensemble sur l'amélioration de la performance ESG.

Enfin, nous mesurons régulièrement l'évolution de la performance ESG des actifs immobiliers pour rendre compte de nos résultats dans les reportings.

## 2.2 Déploiement de nos stratégies d'alignement sur les enjeux de durabilité

### 2.2.1 Investisseur responsable

#### *2.2.1.1 Accélérer notre démarche d'investisseur responsable*

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans les investissements, nous avons fait évoluer les fonds de notre gamme vers un alignement aux standards d'un produit Article 8 au sens du règlement SFDR (Règlement (EU) 2019-2088). Ces portefeuilles représentent aujourd'hui plus de 77% de nos encours sous gestion. En date du 31/12/2021, nous ne disposons pas de portefeuilles répondant à la définition « Article 9 » du règlement SFDR.

La répartition de nos portefeuilles selon leur classification SFDR ainsi que leur part sur l'encours total que nous gérons est récapitulée ci-dessous :

#### *Répartition des encours Article 8 au 31 décembre 2021*

Types de fonds	AuM Total en Mds d'euros	AuM Article 8 en Mds d'euros	% Article 8
<i>OPC</i>	37,4	13,6	36,4%
<i>Mandats</i>	73,4	68,4	93,2%
<b>Total Encours Gérés</b>	<b>110,8</b>	<b>85,4</b>	<b>77,1%</b>

## **Dénomination de nos fonds en Article 8**

Aviva Euro Crédit Court ISR  
Aviva Actions Euro ISR  
Aviva Actions Europe ISR  
Aviva Grandes Marques ISR  
Aviva Investors Actions Euro ISR  
Aviva Investors Euro Credit Bonds ISR  
Aviva Investors Euro Credit Bonds 1-3 ISR  
Aviva Investors Japon ISR  
Aviva Monétaire ISR CT  
Aviva Investors Réserve Euro Climat  
Aviva Small & Mid Caps Euro ISR  
Aviva Investors Sélection ISR  
Aviva Investors Valeurs Europe ISR  
Aviva Monétaire ISR  
Aviva Sélection Opportunités ISR  
Aviva Repo  
Aviva Sélection Patrimoine ISR  
Aviva Croissance Durable ISR  
Aviva Actions Convex  
Aviva Investors Alpha Yield  
Aviva Investors Crédit Europe  
Aviva Signatures Europe  
Aviva Investors Experimmo ISR

### **FCPE :**

FCPE Aviva Actions Euro ISR  
FCPE Aviva Croissance Durable ISR  
FCPE Aviva Grandes Marques ISR  
FCPE Aviva Investors Euro Crédit Bonds ISR  
FCPE Aviva Investors Euro Crédit HD ISR  
FCPE Aviva Investors Sélection ISR

### **Gamme Afer :**

Afer Actions Euro ISR  
Afer Diversifié Durable ISR

### **Gamme UFF :**

Obligations 5-7 M  
UFF Obligations 5-7 C  
UFF Obligations 5-7 A  
UFF Rendement Trimestriel  
UFF Euro Crédit 1-3 HD ISR<sup>1</sup>  
UFF Euro-Valeur 0-100 ISR<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Fonds absorbé au 20/06/2022

<sup>2</sup> Fonds absorbé au 14/02/2022

### **La gestion des mandats de notre actionnaire majoritaire**

En 2022, nous sommes le principal gestionnaire d'actifs d'Abeille Assurances. Cette proximité offre une grande marge de manœuvre sur le pilotage de la performance ESG à la fois sur les stratégies d'investissement et le suivi des objectifs. L'ensemble de nos mandats de gestion actions et obligations avec Abeille Assurances est géré en Article 8, et nous veillons à respecter leurs objectifs, notamment climatiques.

#### *2.2.1.2 Suivre et améliorer la performance ESG (Environnement, Social, Gouvernance)*

Abeille Asset Management a déployé une démarche d'investisseur responsable sur l'ensemble de son portefeuille d'actifs. Cette stratégie se décline de façon plus opérationnelle par type de portefeuille :

### **Notre gestion des Actifs liquides**

Abeille Asset Management s'appuie sur MSCI comme fournisseur de données ESG, pour sa large couverture en termes d'émetteurs et la précision de ses informations ESG.

Les gérants d'Abeille Asset Management peuvent également appuyer leur décision d'investissement sur les analyses qualitatives réalisées en interne. En effet, les analystes ESG produisent aussi leur propre contenu, mis à la disposition des gérants de portefeuille et des équipes d'investissement par le biais de notes et de rapports. Pour compléter ses informations ESG, Abeille Asset Management utilise plusieurs sources :

- Sa recherche interne ESG ;
- L'expertise globale de son équipe dédiée ;
- Des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ;
- Des rapports issus d'organisations non gouvernementales.

Ce contenu est utilisé par les équipes crédit et actions pour soutenir les décisions d'investissement (y compris l'analyse des investissements potentiels, le suivi des actifs et l'examen des désinvestissements). Il est également utilisé pour former plus largement nos équipes d'investissement sur des thèmes ESG spécifiques aux secteurs, ainsi que pour l'engagement.

Les analystes ESG contribuent aux revues de portefeuilles menées par les gestionnaires et les analystes d'investissement spécifiques à la classe d'actifs.

Par ailleurs, Abeille Asset Management a investi 4,5 milliards d'euros dans des actifs verts côtés au 31/12/2021.

### **Notre gestion des actifs immobiliers**

Abeille Asset Management délègue la gestion des actifs immobiliers à Abeille REIM. A ce titre, Abeille REIM est chargée notamment d'identifier des actifs immobiliers cibles,

---

<sup>3</sup> Fonds absorbé au 14/02/2022

d'assister la Société de Gestion dans leurs acquisitions, puis de procéder à la gestion des actifs (asset et property management).

En tant que gestionnaire d'actifs, Abeille Asset Management et son délégataire s'engagent à gérer les fonds de leurs clients de manière responsable. En effet, les investissements immobiliers peuvent créer des risques et des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous nous engageons à gérer ces risques et impacts, à fournir des solutions d'investissement qui produisent des impacts environnementaux et sociaux positifs pour nos parties prenantes.

Pour ce faire, nous donnons la priorité aux décisions d'investissement et de gestion d'actifs qui reposent sur trois piliers de l'investissement responsable :

- l'allocation de capital aux actifs qui soutiennent la transition vers une économie à faible émission de carbone ;
- la réduction de l'impact des actifs de nos clients grâce à une détention active ;
- la contribution à une société saine, équitable et connectée.

Notre stratégie en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique repose sur les 5 piliers stratégiques suivants :

- intégrer les risques climatiques dans les décisions d'investissement ;
- investir dans des infrastructures faiblement émettrices de CO2 ;
- soutenir une action politique forte sur le changement climatique ;
- avoir une gestion active sur le risque climatique ;
- désinvestir si nécessaire.

Nous nous efforçons de respecter ces principes au quotidien et à chaque étape du processus d'investissement. Notamment, les considérations liées au changement climatique et à la transition énergétique sont capturées et suivies via l'activité d'engagement. L'engagement de nos parties prenantes clés (locataires, property managers, exploitants, entreprises travaux, ...) fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, nous entretenons un dialogue actif avec ses parties prenantes clés pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

## 2.2.2 S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris

*Principal Mandant, Abeille Assurances :*

Pour être à la hauteur des enjeux climatiques, Abeille Assurances, préalablement au rachat, a choisi d'être signataire de la campagne Objectif Zéro sous la houlette de la COP26 via la « Net-Zero Asset Owner Alliance ». Nous l'accompagnons donc dans la réalisation de l'objectif Groupe « net zéro » qui

permet d'aligner son modèle économique sur l'Accord de Paris, notamment via le développement d'un outil de modélisation de l'intensité carbone de nos portefeuilles.

L'intégration d'Abeille Asset Management dans Aéma Groupe en 2021 ne remet pas en cause nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et nous permettra de définir une ambition commune dans nos objectifs climatiques.

La stratégie climat que nous avons coconstruite avec Abeille Assurances en 2021 a pour but l'atteinte des objectifs de Paris via la minimisation des risques et la saisie des opportunités climatiques. Pour cela, nous travaillons autour de trois blocs :

1. Une ambition et des objectifs – nous nous sommes engagés à réduire l'intensité carbone du portefeuille d'investissement d'Abeille Assurances de 25% à l'horizon 2024.
2. Des leviers d'action climat – afin de réduire les émissions des portefeuilles, nous continuerons d'optimiser nos décisions d'investissement, et notamment d'investir dans des solutions favorisant la transition climatique et environnementale. Nous renforcerons progressivement notre démarche d'engagement auprès des entreprises des secteurs les plus fortement carbonés, à mesure que celles-ci ne répondent pas aux objectifs de l'Accord de Paris. Une accélération des programmes de formation interne sur le climat et des actions de sensibilisation toujours plus importantes en externes nous permettra d'inclure l'ensemble de nos parties prenantes dans la transition
3. La gestion des risques climat – nous continuerons d'identifier, analyser et gérer les risques matériels du climat sur notre portefeuille d'investissement

En 2021, de par son appartenance au Groupe Aviva Plc, Abeille Assurance avait un objectif de réduction d'intensité carbone à horizon 2025 par rapport à 2019, s'inscrivant dans les exigences du protocole de la Net Zero Asset Owner Alliance. L'indicateur utilisé est l'intensité carbone en tCO<sub>2</sub>eq/M\$ de chiffre d'affaires. Il prend en compte les émissions scope 1 et 2. Depuis notre intégration dans Aéma Groupe, Abeille Assurances travaille pour réintégrer cet objectif.

Cet objectif de réduction répond à l'exigence de la NZAOA « *Les objectifs des signataires doivent viser des réductions de carbone de 16% à 29% d'ici 2025* ». Cette fourchette a été fixée par l'alliance à partir d'un travail de construction de trajectoire sur les scénarios 1.5°C du GIEC.

A ce jour, nous reconnaissons que notre démarche de fixation d'objectifs de réduction carbone comporte plusieurs limites :

- Le scope 3 n'est pas encore pris en compte en raison du manque de données réelles scope 3 actuellement divulguées par les entreprises.
- Nous nous reposons sur des objectifs formulés en intensité carbone plutôt qu'en émissions absolues.
- Nos objectifs n'ont pas été déclinés au niveau des secteurs d'activité économique.
- Nous devons développer notre capacité à analyser la crédibilité des trajectoires net zéro des entreprises.
- Les scénarios et projections utilisés reposent sur des hypothèses ayant plusieurs limites intrinsèques, notamment liées aux contraintes sur les modélisations des données.

### **Nos plans d'action pour le climat :**

Abeille Asset Management a développé un outil de modélisation de l'intensité carbone sur les mandats d'Abeille Assurances. Ce dernier sera déployé par la suite aux fonds ouverts.

Cet outil permettra à horizon 2023 d'atteindre les objectifs suivants :

- Construire un portefeuille « Climate Aware ».
- Réduire l'intensité carbone du portefeuille de 25% (ou plus) d'ici 2030.
- Respecter les termes des initiatives de place comme NZAOA, où le client doit communiquer un niveau de réduction carbone sur un horizon donné.
- Comparer nos portefeuilles par rapport aux indices PAB<sup>4</sup> ou CTB<sup>5</sup>.

En 2022, nous prévoyons d'améliorer nos méthodologies et la prise en compte des métriques climat :

- Amélioration de la projection et modélisation des investissements sous contrainte net zéro
- Augmenter le périmètre de couverture des métriques
- Intégrer le scope 3 et réaliser les analyses en valeur absolue et en intensité
- Continuer le programme d'investissements verts pour apporter notre part au financement de la transition et de l'adaptation
- Travail d'intégration de la taxonomie verte européenne comme cadre de référence des investissements verts

### *Fonds ouverts :*

En 2021, l'ensemble des fonds labélisés ISR dans la version du référentiel 2020 ont surperformé leur univers d'investissement sur l'intensité carbone.

De même notre fonds thématique Aviva Croissance Durable ISR, prend en compte dans sa stratégie les objectifs d'investissement durables liés au climat.

Plus spécifiquement à Abeille Asset Management nous avons également pour objectif :

- D'améliorer la couverture de nos outils ESG-Climat. Nous cherchons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3.
- Développer une stratégie d'alignement pour nos investissements dans les obligations d'Etat.

### **Notre gestion des Actifs liquides**

- *Evolution de l'intensité carbone*

L'intensité carbone est un outil efficace de pilotage de l'impact carbone de notre portefeuille d'actifs. Pour chaque classe d'actifs, l'intensité carbone est calculée de manière spécifique :

Les émissions de GES scope 1 et 2 ont été retenues pour le calcul de l'intensité carbone, au vu du peu de données reportées et fiables à ce jour sur le scope 3.

---

<sup>4</sup> Paris Aligned Benchmark

<sup>5</sup> Climate Transition Benchmark

Nous utilisons l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille d'actifs comme métrique pour fixer nos engagements de réduction carbone. Cette intensité carbone est agrégée pour les actifs d'entreprise (actions et obligations d'entreprise en tCO<sub>2</sub>eq/M\$CA) et actifs souverains (en tCO<sub>2</sub>eq/PIB nominal).

Evolution de l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille d'actifs d'Abeille Asset Management :

	<b>Intensité Carbone</b>	<b>Taux de couverture</b>
<b>2016</b>	214,71	44,57%
<b>2017</b>	202,99	56,22%
<b>2018</b>	176,82	80,94%
<b>2019</b>	139,16	86,97%
<b>2020</b>	126,97	87,78%
<b>2021</b>	125,87	89,34%

Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre scope 1 et scope 2 les plus récemment déclarées ou estimées normalisées par les ventes en USD, ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes. La source de la donnée est MSCI.

L'intensité carbone du portefeuille d'actifs d'Abeille Asset Management a diminué de 41,4% entre 2016 et 2021. En lien avec l'importance croissante des enjeux de décarbonation dans les décisions d'investissement de nos gérants, mais aussi dû à la situation sanitaire. Nous considérons l'évolution de l'intensité carbone économique comme une information essentielle mais non exhaustive de notre performance climatique, car elle est directement liée à l'évolution des prix ou de biais sectoriels dans nos décisions d'allocation.

- Objectifs de réduction des émissions carbone

En tant que société de gestion d'actifs, nous accordons une forte importance aux engagements bas-carbone pris par les entreprises de nos univers d'investissement, notamment les plus exposées aux enjeux de décarbonation. En 2021, 12% des encours<sup>6</sup> investis en direct (15Md€) sont dans des entreprises ayant objectif de réduction de leurs émissions validée par SBT initiative, soit un objectif aligné à l'accord de Paris.

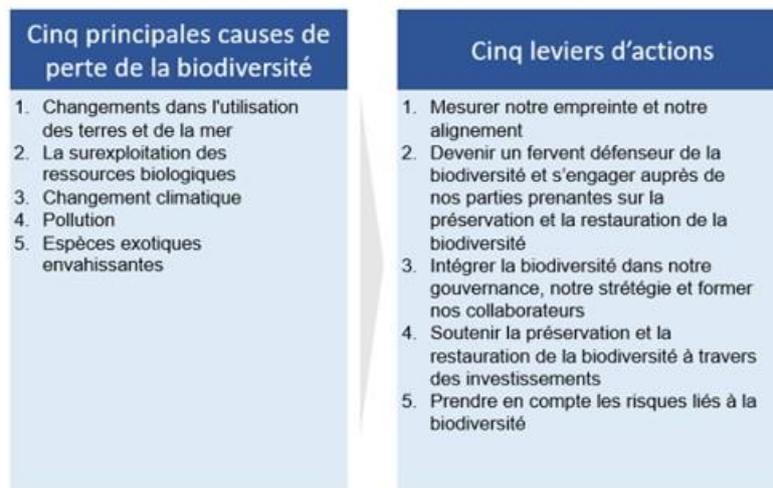
### 2.2.3 Renforcer notre compréhension des enjeux de biodiversité

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.

<sup>6</sup> Source: Aladdin

En 2022, Aéma Groupe, dont nous faisons partie depuis fin 2021, a défini des standards sur la biodiversité, auxquels nous allons nous conformer à horizon 2025. Ces derniers ont été coconstruits par Aéma Groupe et les différentes filiales associées dans un groupe de travail dédié à la biodiversité. Les différentes lignes directrices ont été définies et seront validés courant 2022.

Nous envisageons de répondre ainsi à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions à la fois indépendants et complémentaires qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement et notre modèle. Nous nous penchons également activement sur le meilleur moyen d'intégrer les enjeux biodiversité dans les produits que nous proposons à nos clients.



L'érosion de la biodiversité met en danger les services écosystémiques, menaçant à la fois les individus et les entreprises dont la dépendance à l'exploitation directe ou indirecte du capital naturel est importante. L'impact financier qui en découle se répercute sur les investisseurs et assureurs.

Les indicateurs qui seront utilisés en 2022 pour représenter l'empreinte biodiversité du portefeuille proviennent du « Global Biodiversity Score (GBS) ». Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre...) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations.

### 1. Mean Species Abundance (MSA)

L'indicateur de mesure d'empreinte biodiversité choisi par Aéma Groupe est le « Mean Species Abundance » (MSA).

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut

environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

A titre indicatif, en 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était, au niveau mondial estimé à 68%<sup>7</sup>. En 2018, le MSA était à 63%<sup>8</sup> contre une limite planétaire fixée à 72%.

## 2. Indicateur de diversité des espèces : MSA.km<sup>2</sup>

Le MSA.km<sup>2</sup> est une unité de mesure du Global Biodiversity Score (GBS), représentant la surface en km<sup>2</sup> théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

### 2.2.3.2 Mesurer et réduire les pressions sur la biodiversité

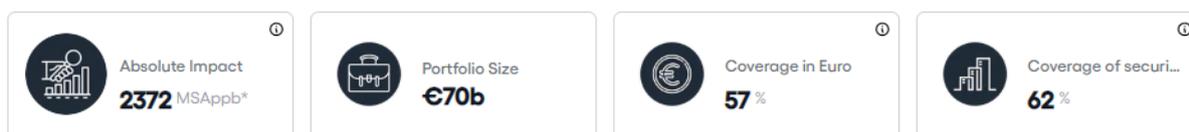
#### GBS comme outil d'analyse de l'empreinte biodiversité

En 2022, nous avons conclu un partenariat avec Carbon4 Finance pour utiliser la métrique Global Biodiversity Score (GBS) co-développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. L'outil calcule l'empreinte biodiversité des entreprises (en MSA.km<sup>2</sup>) en établissant un lien entre l'activité économique et les pressions affectant la biodiversité.

Au cours de l'année 2022, nous publierons une analyse de l'empreinte biodiversité de notre portefeuille d'actifs liquides à la lumière de cette métrique.

#### Actifs liquides (2021) :

Le portefeuille d'actifs liquides mesuré correspond à l'ensemble des positions à l'exception de celles correspondant à des émetteurs souverains. Cette exclusion est justifiée par la méthodologie de Carbon4 Finance qui est en cours de précision sur cette classe d'actif, afin de garder une comparabilité du portefeuille entre les années. Notre objectif en 2022 est d'améliorer le taux de couverture, et notamment d'inclure les émetteurs souverains.



<sup>7</sup> Johan Rockström et Will Steffen

<sup>8</sup> Club B4B+

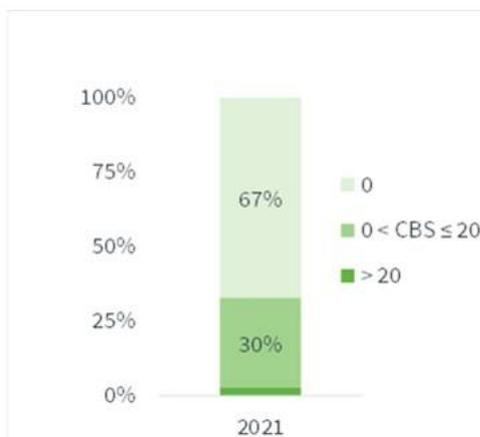


Expositions 2021 AbeilleAM horsGovies

60 MSAppb\* per bC invested

### Actifs immobiliers (2021) :

Proportion de surfaces favorables à la biodiversité sur le portefeuille immobilier d'Abeille Asset Management - Source : Abeille REIM



Le coefficient de biotope surfacique (CBS) décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (ou surface végétalisée) par rapport à la surface totale d'une parcelle. En 2021, 33% des actifs en valeur bénéficient de surfaces végétalisées telles que des espaces verts, jardins d'hiver ou terrasses plantées. Augmenter ce coefficient favorise la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie, la santé et le bien-être des populations locales.

#### *2.2.3.3 Nos actions correctives : La définition d'une trajectoire à horizon 2030 pour la préservation de la biodiversité.*

Il sera possible de définir une trajectoire pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 quand nous aurons un scénario de référence et des moyens pour y parvenir. L'objectif est fixé en référence à un scénario mondial qui aura été retenu.

En 2010, la COP10 avait adopté les 20 objectifs d'Aichi pour la période 2010-2020. 4 objectifs seulement ont été atteints partiellement. La COP15, commencée depuis 2020 et toujours en cours en 2022, cherche à réactualiser les objectifs d'Aichi pour la période 2020-2030. Un scénario a été ébauché par la COP15 qui suggère de ne plus perdre de la biodiversité après 2030. Cependant, ce scénario n'a pas encore été ratifié par les parties de la convention.

Concernant les moyens pour parvenir à cette trajectoire, la société pourra suivre les étapes recommandées par le Science-Based Targets for Nature (SBTN) que sont l'évaluation et le filtrage, comprendre et mettre des priorités, mesurer et déclarer, agir et faire un suivi.

Pour conclure, nous avons besoin : d’avoir la publication d’un scénario mondiale de référence, d’améliorer la précision des indicateurs tels que le MSA.km2 et de progresser sur les 3 autres étapes recommandées par le SBTN pour définir une trajectoire de préservation de la biodiversité à l’horizon 2030.

## 2.3 Apporter une additionnalité par l’engagement actionnarial

### 2.3.1 Le vote aux assemblées générales

Le vote est un élément crucial du processus d'investissement, depuis 1994 nous sommes dotés d’une politique de vote. Cette politique de vote est revue chaque année et approuvée par le Directoire d’Abeille Asset Management.

Depuis 2001, nous intégrons les informations sur la responsabilité et la performance des entreprises dans nos votes, étant l'un des premiers gestionnaires d'actifs à le faire au niveau mondial. Nous exerçons activement nos droits d'actionnaires pour promouvoir des pratiques responsables et durables dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Nous cherchons à établir une relation de soutien et constructive avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Soucieux de comprendre le contexte commercial spécifique d'une entreprise et reconnaissant qu'aucun modèle de gouvernance unique ne peut ou ne doit s'appliquer à toutes les entreprises, nous examinons attentivement les explications qu’elles nous fournissent afin de justifier les écarts par rapport aux meilleures pratiques, et garantir que les dispositions sur mesure offrent les contrôles, les équilibres et les protections nécessaires aux investisseurs.

Nous attendons des entreprises qu’elles respectent l'esprit de la bonne gouvernance et tenons compte des pratiques antérieures pour former nos opinions.

Sur l’année 2021 et grâce à son rattachement fonctionnel à AIGSL, Abeille Asset Management n’a pas directement géré ses votes. De par son Transitional Service Agreement (TSA), Abeille Asset Management délègue à AIGSL ses votes et ce jusqu’au 31/12/2022. Le vote sera géré par un fournisseur de services de vote par procuration (proxy) à partir de 2023.

Les tableaux ci-dessous<sup>9</sup> présentent les principaux résultats de la politique de vote d’Abeille Asset Management au titre de l’année 2021 :

Votes	
Nombre total d’AG où nous avons voté	857
Nombre total de résolutions déposées	11556

<sup>9</sup> Source : AIGSL

Pourcentage d'AG où nous avons voté	93,57%
Pourcentage de résolutions votées	92,17%
Pourcentage de résolutions pour lesquelles nous n'avons pas soutenu la direction	32,80%
Pourcentage de propositions salariales pour lesquelles nous n'avons pas soutenu la direction	47,00%
Pourcentage de votes en faveur des résolutions d'actionnaires sur le climat et le social	84,1%

Votes par thématiques	Nombre de résolutions	Non-Support (%)
Mesures anti-OPA	22	45%
Auditeurs	594	21%
Liées au climat	8	25%
Directeurs	4658	37%
Autres	1530	11%
Transactions entre parties liées	251	21%
Rémunération	2015	47%
Rapport et comptes	607	10%
Émissions d'actions/liées au capital	1647	37%
Résolution de l'actionnaire	159	35%
Résolution des actionnaires (soutenue par la direction)	1	0%
Acquisition/fusion/réorganisation	64	6%

2021 votes par région	Nombre d'Assemblées Générales	%
Asie	293	34,2%
Amérique du Nord	123	14,4%
Europe ex France	261	30,5%
France	180	21,0%

### 2.3.2 L'engagement individuel et collectif

#### **Notre philosophie d'engagement**

Abeille Asset Management prête une attention particulière à la gouvernance des entreprises dans lesquelles elle est investie. De manière générale, Abeille Asset Management utilise son influence auprès des émetteurs pour encourager l'adoption de meilleures pratiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance (ESG), plutôt que d'exclure ou désinvestir. En revendant leurs participations, les investisseurs cessent en effet de pouvoir exercer cette influence sur les sociétés et risquent d'être remplacés par des actionnaires moins concernés par les enjeux ESG.

Néanmoins, dans certains cas, Abeille Asset Management se permet d'appliquer une approche d'exclusion, souhaitant ainsi ne pas cautionner des pratiques qui viendraient contrevirer à son positionnement d'investisseur responsable et engagé.

Cette stratégie d'exclusion des sociétés controversées s'appliquera à l'ensemble de nos fonds ouverts depuis 2022, et ce dans deux cas :

- Les entreprises qui ne respectent pas l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.
- Les entreprises faisant l'objet d'une controverse suffisamment sévère au sens de notre équipe d'analyse ESG.

Ces politiques seront mises à jour régulièrement afin de mieux intégrer la notion d'incidences négatives en matière de durabilité.

### **Escalade**

Nous évaluons l'avancée et l'efficacité des engagements de manière régulière, que ce soit sur des questions de stratégie, de performance, d'ESG en général ou de vote en AG spécifiquement.

Par exemple, nous maintenons une base de données pour enregistrer nos votes et notre engagement auprès des entreprises, ce qui nous permet d'examiner l'efficacité de nos activités. Il peut arriver que, malgré notre engagement auprès des entreprises, nos préoccupations ne soient pas prises en compte de manière adéquate.

Dans ces circonstances, l'engagement peut être escaladé afin de cibler et obtenir des changements au niveau du conseil d'administration, de la direction, des pratiques ou de la stratégie.

### **Notre approche**

L'actionnariat actif, alliant efficacité et responsabilité fait depuis longtemps partie de notre approche fondamentale de l'investissement.

Nous pensons qu'un dialogue persistant et constructif avec les émetteurs et les entreprises est essentiel pour préserver et accroître la valeur des actifs au nom de nos bénéficiaires et de nos clients.

A travers ce dialogue, nous questionnons certaines pratiques, encourageons d'autres, plus durables, et informons nos décisions d'investissement.

Par le biais d'échanges de mails, de réunions en face à face, d'appels téléphoniques et d'autres formats d'échange, nous encourageons les gouvernements et les entreprises à prendre en compte la durabilité dans son ensemble, car c'est ainsi qu'ils obtiendront le meilleur rendement pour les investisseurs tout en contribuant à construire un meilleur avenir pour la société.

Abeille Asset Management applique une approche totalement intégrée de l'investissement et de l'actionnariat en combinant les compétences de nos gestionnaires de fonds, de nos analystes d'investissement et de nos spécialistes ESG dans toutes les classes d'actifs.

Au cours de réunions quotidiennes, hebdomadaires et trimestrielles, nous suivons en permanence la gestion et la performance d'une entité, y compris les développements qui peuvent avoir un impact significatif sur la valorisation ou le profil de risque.

Dans le cadre de notre analyse, nous suivons les domaines de performance, y compris la gestion des principaux domaines ESG.

Si nous estimons ne pas disposer de suffisamment d'informations ou si nous avons identifié des lacunes, des améliorations dans la prise de conscience ou la gestion par une entité de ses risques et opportunités ESG, nous établissons un dialogue.

Ce dialogue est mené en étroite collaboration avec les gestionnaires de portefeuille et les analystes de recherche, et souvent dirigé par eux. Les informations clés sont diffusées dans des notes écrites sur l'entreprise, le secteur et les thèmes afin d'alimenter la génération d'idées, l'analyse, les prévisions et les conclusions sur la poursuite ou non de l'escalade.

Un engagement efficace nécessite des ressources importantes et la définition de priorités est essentielle.

Chaque année, nous élaborons des plans d'engagement, en rassemblant des données quantitatives et qualitatives, y compris nos scores ESG propriétaires et des recherches sectorielles et thématiques internes, afin de mettre en évidence les problèmes émergents qui doivent être repéré et classés par ordre de priorité.

Cet exercice permet également d'évaluer l'exposition à travers les classes d'actifs afin de prioriser des émetteurs privés et souverains et de prendre en compte des considérations telles que la taille ou la valeur des participations, les développements récents, les relations existantes et les domaines dans lesquels nos clients sont le plus susceptibles de bénéficier de cette exposition.

De par son rattachement fonctionnel avec AIGSL, Abeille Asset Management lui a délégué également le sujet des engagements. AIGSL a enregistré en 2021 tous nos engagements dans sa base de données interne afin de faciliter le suivi des émetteurs, des entreprises et des représentants souverains dans lesquels nous sommes investis.

En 2022, le Transitional Service Agreement en vigueur entre Abeille Asset Management et AIGSL permet à Abeille Asset Management de continuer de déléguer à AIGSL ses engagements et ce jusqu'au 31/12/2022. Les engagements seront réinternalisés au fur et à mesure que cette échéance approche.

Pour garantir l'efficacité des démarches d'engagement, nous définissons les délais prévus pour les étapes et les objectifs ; nous suivons les progrès réalisés par rapport aux étapes et aux objectifs définis ; et nous révisons les objectifs, si nécessaire, en fonction des progrès réalisés.

Nous examinons les progrès réalisés par rapport à toutes les demandes d'engagement un an après qu'elles ont été faites, puis de manière continue.

Nous reconnaissons que les changements stratégiques clés prennent du temps à être mis en œuvre dans le processus opérationnel d'une entreprise.

Nous reconnaissons également que ces facteurs de réussite peuvent être subjectifs et que notre influence n'a peut-être pas été la seule force motrice de ce changement.

Cependant, nous pensons qu'il est important de suivre les progrès et de mesurer les résultats de nos engagements.

## **Résultats des engagements**

Au cours de l'année 2021, AIGSL a entrepris 672 engagements, au nom d'Abeille Asset Management, auprès d'entreprises.

Nous avons également participé à 2 287 autres engagements collaboratifs basés sur des lettres, traitant de sujets tels que la transparence climatique et les droits humains.

Parmi les engagements amenant une conclusion positive, 197 étaient " matériels ", c'est-à-dire des changements jugés particulièrement significatifs en termes de matérialité financière et d'impact et de résultats sociaux et environnementaux.

## **L'engagement collaboratif**

L'engagement collaboratif avec d'autres investisseurs permet d'exercer une influence plus importante sur les entreprises, amenant à des résultats d'engagement plus impactant.

La collaboration permet le partage d'informations sur les risques existants et émergents en matière de durabilité et permet aux parties prenantes d'exercer leur influence collective pour être source de changement.

Nous sommes en contact avec les actionnaires et les parties prenantes au sens large par le biais de divers forums nationaux, régionaux et mondiaux qui facilitent les discussions et les actions collectives.

## **Considérations lors de la détermination de l'escalade**

Lors de la prise de décision quant à l'escalade d'une mission, un certain nombre de facteurs seront pris en compte, notamment

- les circonstances dans lesquelles un problème a été soulevé ;
- les normes de meilleures pratiques et les directives des investisseurs ;
- les raisons et les explications fournies par l'entreprise ;
- l'importance potentielle du problème pour nos investissements et nos clients ;
- schéma des questions, en combinaison ou dans le temps ;
- les mandats, les préférences et les stratégies de portefeuille des clients ; et
- l'influence que l'initiative et les objectifs auront sur l'ensemble de l'actionnariat, et les possibilités de collaboration avec d'autres parties prenantes.

## **Les formes d'escalade**

Abeille Asset Management utilise tous les moyens d'engagement à sa disposition afin de responsabiliser les sociétés et les amener à s'aligner sur nos attentes.

L'approche particulière et les voies que nous adoptons dépendent des circonstances de chaque cas et peuvent changer à la lumière des progrès ou d'autres développements.

L'escalade peut inclure :

- *Un engagement renforcé* : Des réunions supplémentaires sont organisées avec la direction de l'entreprise et/ou les administrateurs non exécutifs afin d'améliorer les performances.

- *Un engagement collaboratif* : Nous unissons nos forces à celles d'autres investisseurs pour avoir des leviers plus importants.

Nous avons par exemple participé à la campagne coordonnée de ShareAction d'envoi de lettres aux banques, qui demandait que des informations plus solides et plus pertinentes sur le climat soient fournies aux investisseurs.

- *Déclarations publiques* : Chaque année, nous rédigeons des lettres ouvertes à l'intention des entreprises bénéficiaires d'investissements dans lesquelles nous exposerons nos priorités en matière de gestion et nos principales attentes.

- *Actions lors des réunions d'actionnaires, y compris les déclarations et les questions communes*:

Nous pouvons faire circuler une déclaration de problèmes ou soulever des préoccupations lors des réunions d'actionnaires.

Cela a l'avantage de nous permettre d'engager l'ensemble du conseil d'administration, de sensibiliser et d'obtenir potentiellement l'attention de la presse.

Par exemple, au cours de la saison de vote de 2021, nous avons publié une déclaration de soutien conjointe avec d'autres co-investisseurs principaux du CA100+, qui a été lue lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de BP, soulignant les domaines prioritaires pour 2022 afin de s'assurer que sa stratégie est conforme aux objectifs de l'Accord de Paris.

- *Voter contre l'entreprise* : Lorsqu'une entreprise continue à ne pas répondre à nos attentes, nous pouvons, en tant qu'actionnaires, choisir de ne pas soutenir certaines de ses résolutions en assemblée générale ou de voter contre la direction.

A notre sens, les résolutions suivantes sont les plus pertinentes pour exprimer notre désaccord avec la gestion de l'entreprise : nomination des administrateurs, nomination des auditeurs, approbation du rapport annuel et/ou des comptes.

Les entreprises sont informées des intentions de vote avant que les votes ne soient effectués, et des raisons du vote après qu'il ait eu lieu, afin d'améliorer les performances de l'entreprise par rapport à des paramètres conformes à notre stratégie d'engagement.

Les détails complets de notre politique de vote sont disponibles sur notre [site web](#).

Nous pouvons utiliser n'importe quelle combinaison de votes et pouvons également décider d'augmenter ces votes négatifs au fil du temps.

- *Résolutions d'actionnaires* : Sur certains marchés, il peut être approprié de déposer/voter pour une résolution d'actionnaire pertinente.

Il s'agit de propositions d'actionnaires, déposées dans le but de modifier l'approche d'une société sur un sujet en particulier (climat, biodiversité, transparence, chaîne d'approvisionnement, conditions de travail...)

- *Désinvestissement sélectif* : Comme déjà vu plus haut, lorsque ni l'engagement ni le vote ne se sont avérés efficaces pour susciter le changement requis, nous pouvons vendre les actions et/ou le crédit de l'entité, augmentant ainsi le coût du capital des entreprises.

### **Exemple d'engagement en 2021 :**

#### **Sujet :**

Nous dialoguons avec Danone depuis de nombreuses années sur des enjeux de gouvernance, et notamment sur la planification de la succession au rôle de PDG en demandant la séparation des fonctions de Directeur Général et du président du CA, ce que nous considérons comme fondamental pour protéger la valeur actionnariale.

En tant que fervents défenseurs de son approche du capitalisme basée sur les parties prenantes et de son "entreprise à mission", nous avons également demandé plus de clarté sur les plans de l'entreprise pour traduire ses engagements ESG en croissance durable et en création de valeur pour les actionnaires.

La surveillance du conseil d'administration a également été un domaine de prédilection dans notre engagement et une considération importante dans notre vision de l'investissement.

#### **Action :**

Nous avons dialogué avec Danone suite à l'activisme des investisseurs qui a conduit au départ d'Emmanuel Faber au premier trimestre, peu après qu'il ait été décidé qu'il quitterait son poste de PDG et ne conserverait que le poste de président. Bien que cela implique une séparation du rôle de PDG et de président, nous étions préoccupés par la faiblesse du conseil d'administration et par la poursuite du programme de développement durable et de la forte éthique ESG que Faber avait défendus.

Nous avons demandé plus d'assurances concernant les capacités de résolution et de surveillance du conseil, ainsi que la recherche d'un PDG externe avec de solides références en matière de performance et de durabilité.

#### **Résultat :**

Nous avons accueilli favorablement le maintien de la division des rôles de PDG/président, l'un de nos points d'engagement de longue date.

Nous avons également salué la nomination en tant que PDG d'Antoine de Saint-Affrique, qui a un bilan positif en matière de croissance rentable et de durabilité, et la création d'un comité de stratégie et de transformation du conseil.

L'annonce d'un programme de renouvellement de la composition du conseil, qui établira un conseil renouvelé d'ici 2023 - à l'exception du président et des représentants des employés - a également été considérée comme positive étant donné la nécessité de renforcer la force et la surveillance du conseil. Nous continuerons à nous engager auprès de l'entreprise pour nous assurer que la transition du

leadership et du conseil se déroule conformément à nos attentes en matière de création de valeur et de durabilité.

### **Nos priorités 2022**

En 2022, en plus du début de la ré-internalisations de nos engagements depuis AIGSL, nous souhaitons également renforcer nos actions d'engagement sur les sujets de biodiversité et sur le climat.

## III – GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITES LIEES AUX FACTEURS ESG

Abeille Asset Management place au cœur de ses préoccupations le suivi des risques de durabilité. Cette volonté se traduit par la mise en place de listes d'exclusion pour une majorité de nos fonds.

En 2021, elles concernent le secteur de l'armement et du cannabis.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par les politiques d'exclusion, Abeille Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade au niveau de l'outil front-to-back Aladdin. Ce dispositif permet de prévenir un investissement sur les valeurs interdites sur les fonds du périmètre concerné par les politiques d'exclusion.

De plus, l'ensemble des fonds dits « Article 8 » et labellisés ISR font l'objet d'une analyse ESG et déploient une approche extra-financière en meilleure sélection ou en amélioration de note. Le dispositif de contrôle sur la notation ESG s'appuie sur des contrôles de second niveau qui veillent :

- au suivi des contraintes du label ISR et notations ESG liées aux fonds significativement engagés dans les critères ESG
- au suivi des contraintes des fonds engagés dans les critères ESG
- à la validation des méthodologies développées en interne

Afin d'appréhender au mieux les risques ESG liés à nos portefeuilles tout en continuant à être en phase avec un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, trois outils d'analyse ont été développés et mis en place par l'équipe Risques d'Investissement sur le périmètre des fonds Actions :

1. Un Stress Test Taxe Carbone
2. Le suivi de l'évolution des facteurs de risques ESG et Intensité Carbone
3. Le suivi des performances selon les facteurs de risques ESG et Intensité Carbone

Abeille Asset Management prévoit de renforcer dès 2022 son dispositif de suivi des risques en intégrant les risques de durabilité dans sa politique de gestion des risques. La Direction des Risques élaborera d'ici la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2022 une cartographie des risques extra-financiers comportant les indicateurs de suivi pour les piliers E, S et G. Ce suivi permettra la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. Applicable dans un premier temps aux fonds effectuant la promotion des critères ESG, il sera progressivement étendu à l'ensemble des portefeuilles gérés. Le suivi s'effectuera notamment sur 3 volets :

- Suivi des controverses
- Risque lié au changement climatique et à la biodiversité
- Principales incidences négatives

Un suivi des entreprises avec un score de controverse à 0 est effectué par l'équipe conformité et contrôle interne.

La fonction Risques utilisera dès 2022 des outils d'analyse climat pour l'évaluation des portefeuilles. Les outils Aladdin Climate et deux fournisseurs de données (Clarity et MSCI) ont été sélectionnés pour la production d'indicateurs de suivi du risque climatique.

Ces outils produisent des mesures d'impact qui portent entre autres sur les éléments suivants :

- Empreinte carbone & intensité carbone
- VaR Climat (s'agissant des risques physiques et de transition)
- Température de portefeuille implicite

La VaR climat fournie par MSCI se décompose en deux parties :

- une VaR de transition qui traduit en impact financier les risques liés à la transitions écologique et les opportunités technologiques permettant d'en atténuer l'impact
- une VaR physique qui traduit en impact financier des scenarii de catastrophes naturelles de différentes ampleurs liées au changement climatique

Ces scenarii simulent différentes trajectoires climatiques correspondant à des objectifs d'augmentation de la température. A ce jour, MSCI permet de simuler des impacts sous contrainte de hausse de la température du globe limitée à 1.5°, 2° et 3°.

Les mesures de température de portefeuilles permettront de piloter leur alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Ces métriques, ainsi que celles inhérentes à l'eau, les déchets et impacts sur la biodiversité seront intégrés progressivement selon la feuille de route d'Abeille Asset Management. Carbon4Finance est le prestataire sélectionné pour le calcul des impacts liés à la biodiversité tels que l'« empreinte Biodiversité ». Celle-ci quantifie les impacts directs et indirects (changement climatique notamment) des pressions exercées par l'activité des sociétés sur l'érosion de la biodiversité. Elle est mesurée en unité MSA (Mean Species Abundance) ; plus cet indicateur est faible, plus les aires de biodiversité disponibles s'amenuisent.

Abeille Asset Management a pour ambition de mesurer et suivre trimestriellement l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) prévues dans la réglementation SFDR. Ces PAI couvrent l'ensemble des trois piliers suivants : Environnement, Capital Humain et Gouvernance. Toutes peuvent être suivies au travers de l'outil Aladdin (source Clarity) avec un taux de couverture satisfaisant. Une politique de hiérarchisation des PAI a été réalisée par l'équipe ESG en concertation avec les équipes de gestion et sera adoptée en 2022 par le Directoire d'Abeille Asset Management.

Les investissements pouvant avoir des effets négatifs sur le changement climatique, la gestion du « Do No Significant Harm » (DNSH) repose pour Abeille Asset Management sur la nécessité d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs des investissements effectués au sein de ses portefeuilles. Une réflexion sur la manière d'intégrer cette notion dans son cadre éthique, ses politiques de gestion et ses outils est en cours. L'objectif de réduction de l'exposition des portefeuilles aux actifs fortement carbonés se fait au travers des politiques sectorielles visant à exclure les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité à partir du charbon thermique sur le périmètre défini.

Enfin, une définition des actifs dit « durables », plus étendue que celle des actifs alignés à la Taxonomie européenne, permettra Abeille Asset Management de se doter d'un outil supplémentaire qualitatif et quantitatif de prise en compte des risques de durabilité, et ce dès 2023.

## IV – LOI RIXAIN – EGALITE FEMMES / HOMMES PARMIS LES EQUIPES, ORGANES ET RESPONSABLES CHARGES DE PRENDRE DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT

La loi adoptée le 24 décembre 2021 et publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2021 sous le n° 2021-1774 (dite loi Rixain) a introduit un nouvel article dans le Comofi (sous le n° L. 533-22-2-4, à la sous-section 2 de la section 5 du chapitre III du titre III du livre V « Les prestataires de services »), lequel dispose que « Les sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Les résultats obtenus sont présentés dans le document mentionné au II de l'article L. 533-22-1. Cet objectif est actualisé chaque année. »

En conséquence de cet article, lequel est d'application immédiate, les sociétés de gestion de portefeuilles, en leur qualité de prestataires de services d'investissement, sont tenues :

- de fixer au plus tard en juin 2022 un objectif de représentation équilibrée au sein des équipes contribuant à la prise de décision d'investissement,
- de rendre compte des résultats obtenus dans le document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance qu'elles sont tenues de mettre à disposition de leurs souscripteurs et du public en application de la Loi Energie Climat (i.e le rapport « article 29 »).

Abeille Asset Management, est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier et que la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut avoir une incidence majeure sur les performances des investissements et les résultats qu'obtiennent les clients ; elle entend appliquer cette approche tant dans le choix des entreprises dans lesquelles elle souhaite investir que dans sa propre gouvernance et a donc de longue date souhaité assurer, autant que faire se peut, une représentation équilibrée hommes/femmes au sein de ses équipes, notamment de gestion.

Ainsi et au 31 décembre 2021, les femmes représentaient, au sein d'Abeille Asset Management, 35% des effectifs des équipes en charge de la gestion de l'ensemble des actifs qu'Abeille Asset Management gère directement ou du fait d'une délégation qui lui aurait été confiée, en ce compris les équipes en charge de l'analyse au sein de la société de gestion.

Ce rappel effectué, il est précisé que, compte tenu de ses perspectives de développement et de ses besoins en recrutement, tels qu'anticipés à ce jour, Abeille Asset Management s'est fixé un objectif visant à minima à maintenir ce niveau de représentation et, dans la mesure du possible et si les conditions, en fonction des départs auxquels elle ferait face/des candidatures qu'elle recevrait, le lui permettent, à porter celui-ci à 40% de femmes au sein des équipes de gestion sous 3 ans.

Cette évolution sera suivie annuellement et relatée dans le cadre du rapport établi par Abeille Asset Management en application de la Loi Energie Climat.

## Avertissement

Ce rapport est établi par Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du groupe Aviva Plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva Plc et ses filiales sur le territoire français.

Ce rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'art. 29 de la Loi Energie Climat applicable aux sociétés de gestions (décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. La première publication de ce rapport ne concerne pas l'intégralité des informations requises comme le permet la réglementation. En effet, les informations relatives à la Taxonomie européenne, aux combustibles fossiles, celles relatives à la gestion des risques, comprenant des spécificités relatives aux risques physiques / de transition relatifs au changement climatique et aux risques liés à l'érosion de la biodiversité et les mesures d'amélioration et les actions correctrices ne sont pas à publier en 2022 et feront l'objet d'une publication en 2023.

FA22/0151/30062023